Bordereau attestant l'exactitude des informations - TARBES - 6502 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 07/11/2024 - 5099 - 2002 B 00235 - 443 658 463 - ABAFIM

Document signé électroniquement

2024/5099

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE TARBES
- 7 NOV. 2024
ARRIVÉE

S.A.R.L. ABAFIM

16 AVENUE DE LA MARNE

65000 TARBES

Agence immobilière

COMPTES ANNUELS
30/09/2023

tgs FRANCE

EXPERTISE COMPTABLE

"Comptes certifiés conformes à l'original"

ABAFIM
Agence Immobilière
SARL au capital de 50 000 €
16, Av. de la Marne - 65000 TARBES
Tél. 05 62 34 54 54 - Fax 05 62 34 66 60
Site web : http://www.abafim.fr
E-mail : contact@abafim.com
SIRET 443 658 463 00031
Carte n° CPI 6501 2016 000 005 955

8 rue Jean Perrin
65000 TARBES
05 62 93 23 80
tarbes@tgs-france.fr

www.tgs-france.fr

Bilan Actif

		30/09/2023			30/09/2022
		Brut	**Amort. et Dépréc.**	**Net**	**Net**
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)	11 000,00		11 000,00	11 000,00
	Autres immobilisations incorporelles	62 930,00	50 555,00	12 375,00	
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	142 308,78	108 154,62	34 154,16	41 744,42
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	12,60		12,60	12,60
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	300 000,00	5 856,12	294 143,88	290 207,45
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	30,00		30,00	30,00
	TOTAL (II)	**516 281,38**	**164 565,74**	**351 715,64**	**342 994,47**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	46 656,50		46 656,50	83 701,02
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	27 532,89		27 532,89	122 029,25
	Autres créances	68 588,83		68 588,83	63 421,51
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	401 185,09		401 185,09	722 495,96
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	177 825,57		177 825,57	172 201,36
	TOTAL (III)	**721 788,88**		**721 788,88**	**1 163 849,10**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**1 238 070,26**	**164 565,74**	**1 073 504,52**	**1 506 843,57**
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			30,00	30,00
	(3) dont créances à plus d'un an				

Bilan Passif

		30/09/2023	30/09/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	50 000,00	50 000,00
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	5 000,00	5 000,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	398 317,21	175 726,49
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	**20 762,78**	**222 590,72**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**474 079,99**	**453 317,21**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	11 600,00	11 600,00
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	**11 600,00**	**11 600,00**
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	59 601,20	54 114,09
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	32,78	
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	479 806,00	707 717,81
	Dettes fiscales et sociales	48 384,55	260 094,46
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		20 000,00
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**587 824,53**	**1 041 926,36**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**1 073 504,52**	**1 506 843,57**
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	20 762,78	222 590,72
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	587 791,75	1 041 926,36
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice Augmentations Réévaluations	Acquisitions Virt p.à p.	Diminutions Cessions	Valeurs brutes au 30/09/2023
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres	58 930,00		15 000,00		73 930,00
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**58 930,00**		**15 000,00**		**73 930,00**
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agenct aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Instal., agencement, aménagement divers	120 811,82				120 811,82
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	20 535,57		961,39		21 496,96
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**141 347,39**		**961,39**		**142 308,78**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations	12,60				12,60
	Autres titres immobilisés	300 000,00				300 000,00
	Prêts et autres immobilisations financières	30,00				30,00
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**300 042,60**				**300 042,60**
	TOTAL	**500 319,99**		**15 961,39**		**516 281,38**

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice Dotations	Diminutions	Amortissements au 30/09/2023
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	47 930,00	2 625,00		50 555,00
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**47 930,00**	**2 625,00**		**50 555,00**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	89 949,37	3 831,37		93 780,74
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	9 653,60	4 720,28		14 373,88
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**99 602,97**	**8 551,65**		**108 154,62**
	TOTAL	**147 532,97**	**11 176,65**		**158 709,62**

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

		30/09/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	30,00	30,00	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	27 532,89	27 532,89	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	22 051,00	22 051,00	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 402,80	3 402,80	
	Impôts sur les bénéfices	2 116,00	2 116,00	
	Taxes sur la valeur ajoutée	40 519,03	40 519,03	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	500,00	500,00	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	177 825,57	177 825,57	
	TOTAL DES CREANCES	**273 977,29**	**273 977,29**	

Prêts accordés en cours d'exercice

Remboursements obtenus en cours d'exercice

Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

		30/09/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	479 806,00	479 806,00		
	Personnel et comptes rattachés	19 503,86	19 503,86		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 560,43	9 560,43		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	17 787,45	17 787,45		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 532,81	1 532,81		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	59 601,20	59 601,20		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**587 791,75**	**587 791,75**		

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice

Emprunts dettes associés (personnes physiques) 59 601,20

Fonds Commercial

	30/09/2023	Observations
Achetés avec protection juridique		
Eléments acquis du fonds de commerce	11 000,00	acquisition le 18 octobre 2002
Fonds commerciaux réévalués		
Fonds commerciaux reçus en apport		
TOTAL	**11 000,00**	

Charges à payer

		30/09/2023
Total des Charges à payer		**495 306**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**469 580**
Frs fact non parvenues	469 580	
Dettes fiscales et sociales		**25 726**
Personnel congés à payer	12 377	
Autres dettes de personnel	7 126	
Organ. sociaux congés à payer	3 104	
Organ. sociaux charges à payer	1 723	
Etat charges à payer congés payés	154	
Etat charges à payer	1 051	
Etat charges à payer taxe d'apprentissage	80	
Etat charge à payer formation continue	111	

Charges constatées d'avance (détail) au 30/09/2023

Détail des charges constatées d'avance	Période début	Période fin	Exploitation	Financières	Exceptionnelles
CCA - NODAL abonn 15/05-15/05/2023			2 678		
CCA - SNPI cotisation syndicale			210		
VHS RCP GRANATIE FINANCIERE			875		
CCA - BPCE multirisques			168		
CCA avances sur mandats			2 880		
CCA avances non dénouées			181 963		
CCA - ORANGE business mob 10/2022			70		
CCA - NODALVIEW abonnement 05/22-05/23			1 498		
CCA 2011/2012 prescrites			(13 308)		
CCA 2017 prescrite			(4 833)		
Totalisation			**172 201**		

Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 30/09/2022	Affectation du résultat N-1[1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice[2]	Capitaux propres clôture 30/09/2023
Capital social	50 000,00				50 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	5 000,00				5 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	175 726,49	222 590,72			398 317,21
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	222 590,72	(222 590,72)		20 762,78	20 762,78
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**453 317,21**			**20 762,78**	**474 079,99**

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

[1]dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 453 317,21

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 453 317,21

[2]Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 20 762,78

ABAFIM
Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros

Siège social : 16 avenue de la Marne
65000 TARBES

443 658 463 RCS TARBES

RAPPORT SPECIAL DE LA GÉRANCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MARS 2024

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

Messieurs,

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Nous vous précisons qu'aucune convention visée à cet article n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous rappelons que l'exécution des conventions décrites ci-après, approuvées par la collectivité des associés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie durant l'exercice écoulé :

CONVENTION I

- Associé concerné : **Monsieur Daniel FOURCADE**

- Nature, objet: Compte courant

- Modalités: Au 30 septembre 2023 le montant du compte courant dont est titulaire Monsieur Daniel FOURCADE dans les comptes de la Société s'élevait à 59 601,20 €.
Aucun intérêt n'a été servi en rémunération de ces avances.

CONVENTION II

- Associé concerné: **Monsieur Daniel FOURCADE** en qualité de gérant et associé de la SCI DANIEL

- Nature, objet : Bail commercial

- Modalités: Suivant acte sous seing privé en date du 29 décembre 2012, la SCI DANIEL a consenti au profit de notre société, un bail commercial, portant sur des locaux sis à TARBES (65000), 16 avenue de la Marne et 18 rue du Dr Jean Lansac, pour une durée de neuf ans

FD

commençant à courir le 01/01/2013 pour se terminer le 31/12/2021, qu'il conviendra de renouveler, moyennant un loyer mensuel de 1 000 € HT.
Au cours de l'exercice, il a été versé à la SCI DANIEL la somme de 12 000,00 € HT à ce titre.

Daniel FOURCADE
Gérant



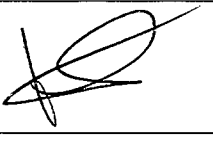
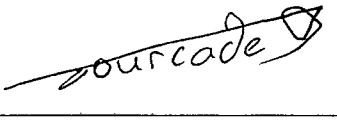
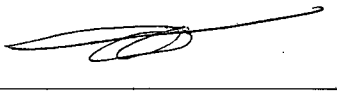
ABAFIM
Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros

Siège social : 16 avenue de la Marne
65000 TARBES

443 658 463 RCS TARBES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MARS 2024

FEUILLE DE PRESENCE

N°	ASSOCIES	PLEINE PROPRIETE	VOIX	SIGNATURE
1	**M. FOURCADE Daniel** 46 rue des Pyrénées 65360 BARBAZAN DESSUS	2 300	2 300	
2	**M. FOURCADE Florian** 46 rue des Pyrénées 65360 BARBAZAN DESSUS	100	100	
3	**M. FOURCADE Kévin** 201 rue des Martinets 65200 HIIS	100	100	
	Totaux	2 500	2 500	

Nombre d'associés : 3

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence arrêtée à 3 associés présents ou représentés possédant ensemble 2 500 droits sociaux.

Le Président



ABAFIM
Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros

Siège social : 16 avenue de la Marne
65000 TARBES

443 658 463 RCS TARBES

RAPPORT DE LA GÉRANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MARS 2024

Exercice clos le 30 septembre 2023

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 342 747 euros contre 2 117 000 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -36,57%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 14 135 euros contre 2 463 232 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -99,43%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à -227 euros contre un résultat nul pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1 030 618 euros contre 1 681 823 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -38,72%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 3 331 euros contre 4 260 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -21,80%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 230 295 euros contre 286 244 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -19,55%.

Le montant des charges sociales s'élève à 48 437 euros contre 93 238 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -48,05%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 11 177 euros contre 8 260 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 35,31%.

Le montant des autres charges s'élève à 851 euros contre 25 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 1 324 481 euros contre 2 073 849 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -36,13%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 32 401 euros contre 389 383 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -91,68%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 3 964 euros (17 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 36 365 euros contre 379 607 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -90,42%.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à -16 202 euros contre -10 189 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -59,02%.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à -600 euros contre 146 827 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -100,41%.

Le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023 se solde ainsi par un bénéfice de 20 763 euros contre un bénéfice de 222 591 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -90,67%.

Au 30 septembre 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 073 505 euros contre 1 506 844 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -28,76%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 20 762,78 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	20 762,78 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 419 079,99 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 474 079,99 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Dividendes éligibles à l'abattement	Dividendes non éligibles à l'abattement
30 septembre 2022	Néant	Néant
30 septembre 2021	40 000,00 € Soit 16,00 € / part	Néant
30 septembre 2020	30 000,00 € Soit 12,00 € / part	Néant

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

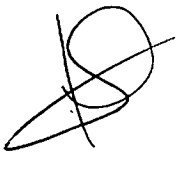
GÉRANCE ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Rémunération de la gérance

Nous vous proposons aussi de bien vouloir approuver la rémunération allouée à la gérance au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Daniel FOURCADE
Gérant



ABAFIM
Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros

Siège social : 16 avenue de la Marne
65000 TARBES

443 658 463 RCS TARBES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le trente-et-un mars,
A 10 heures,

Les associés de la société **ABAFIM**, société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros, divisé en 2 500 parts, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents ou représentés :

Monsieur Daniel FOURCADE, titulaire de 2 300 parts sociales en pleine propriété,
Monsieur Florian FOURCADE, titulaire de 100 parts sociales en pleine propriété,
Monsieur Kévin FOURCADE, titulaire de 100 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Daniel FOURCADE, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de la gérance,

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023 et quitus à la gérance,

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et approbation desdites conventions,

- Rémunération de la gérance,

- Prise en charge des cotisations personnelles de la gérance.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2023,

- le rapport de la gérance,

- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de la gérance.

Le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 septembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 20 762,78 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 20 762,78 euros

En totalité au compte "Autres réserves" qui s'élève ainsi à 419 079,99 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Dividendes éligibles à l'abattement	Dividendes non éligibles à l'abattement
30 septembre 2022	Néant	Néant
30 septembre 2021	40 000,00 € Soit 16,00 € / part	Néant
30 septembre 2020	30 000,00 € Soit 12,00 € / part	Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve successivement chacune des conventions mentionnées dans ce rapport.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé au gérant, qui s'est élevée à un montant de 37 395,80 euros.

En outre, l'Assemblée approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur la rémunération du gérant qui s'élèvent à un montant de 18 963,98 euros au titre des cotisations obligatoires et à un montant de 5 214,93 euros au titre des cotisations facultatives, pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée générale décide que le gérant sera remboursé de ses frais de représentation sur justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Daniel FOURCADE
Gérant

ABAFIM
Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros

Siège social : 16 avenue de la Marne
65000 TARBES

443 658 463 RCS TARBES-65000

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MARS 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 20 762,78 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 20 762,78 euros

En totalité au compte "Autres réserves" qui s'élève ainsi à 419 079,99 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Dividendes éligibles à l'abattement	Dividendes non éligibles à l'abattement
30 septembre 2022	Néant	Néant
30 septembre 2021	40 000,00 € Soit 16,00 € / part	Néant
30 septembre 2020	30 000,00 € Soit 12,00 € / part	Néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 mars 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance